

Présentation de la Cellule de Prévention et d'Accompagnement des Clubs

Si les valeurs éducatives et sociales du sport sont universellement reconnues et que la pratique sportive constitue un facteur indéniable de cohésion sociale, les terrains de sport girondins ne sont pas malheureusement exempts d'actes inciviques et de phénomènes de violence.

Ces phénomènes qui peuvent engendrer la démobilité des bénévoles voire l'arrêt de la pratique sportive chez certains pratiquants.

Consciente de ces difficultés, la direction départementale de la cohésion sociale de la Gironde a développé sur le territoire girondin une politique de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport.

Un des actes majeurs de cette politique sur le département de la Gironde repose sur la création d'une Cellule de Prévention et d'Accompagnement des Clubs.

Sous l'autorité du Préfet, cette cellule réunit un collège de permanents constitué : du Procureur de la République, de représentants de la police nationale et de la gendarmerie nationale ainsi que des représentants du mouvement sportif girondin. La cellule se réserve également le droit d'élargir son collège de permanents par l'intervention ponctuelle d'experts.

Cette cellule de prévention et d'accompagnement des clubs se veut avant tout à l'écoute des dirigeants de clubs et un soutien efficace pour les organisateurs de manifestations sportives ou pour les collectivités locales.

Elle a pour principaux objectifs :

- d'anticiper et de prévenir les risques éventuels sur des manifestations sportives ;
- d'accompagner les comités départementaux et les clubs dans la préparation des rencontres supposées à risque ;
- de mettre en place des stratégies d'action, de communication et de formation (dirigeants, éducateurs, arbitres, personnes relais...) ;
- d'échanger sur les expériences, actions et initiatives prises et à prendre ;
- d'orienter et d'accompagner les personnes ou associations « victimes » mais aussi les personnes sanctionnées (réhabilitation) ;
- de recenser les incidents survenus lors des rencontres sportives.

Le premier acte fort et fondateur de la cellule est la signature **de la charte de l'éthique et de la déontologie du sport en Gironde.**